



Commission algues vertes

Compte rendu de la réunion du 21 octobre 2021 - Mairie de Fouesnant

Personnes présentes :

- Roger Le Goff, Président de la Communauté de communes du Pays Fouesnantais
- Guy Pagnard, Vice-président de Concarneau Cornouaille Agglomération
- Christian Rivière, Vice-président à la Communauté de communes du Pays Fouesnantais
- Catherine Esvant, Maire de Melgven
- Abel Dambreville, adjoint à Melgven
- Daniel Hanocq, Vice-président à Quimperlé Communauté
- Gwenaël Jan, Responsable voirie à la Mairie de Fouesnant
- Vincent Esnault, Association de Sauvegarde du Pays Fouesnantais
- Alexis Jaraud, Bretagne Vivante
- Fabrice Roth, MIRE – Préfecture de Région
- Françoise Franck, chargée de mission algues vertes à la DDTM du Finistère
- Pierrick Coignard, conseiller à BCEL Ouest
- Jean Marc Chesnel, Pôle environnement DRAAF Bretagne
- Sylvain Ballu, Centre d'Etudes et de Valorisation des Algues (CEVA)
- Vincent Le Talour, chargé d'études environnement à la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne (CRAB)
- Stéphane Eugène, Responsable exploitation au Lycée agricole de Bréhoulou à Fouesnant
- Nicolas Dagorn, agriculteur à Tregunc
- Yannick Daoudal, agriculteur à Melgven
- Marie Agnès Le Floc'h, agricultrice et élue à La Forêt Fouesnant
- Amélie Le Hir, CER France Quimper
- Anais Queinnec, Consultante environnement Capinov – Triskalia
- Christelle Stephan, Altéor
- Jérôme Martin, Agence de l'Eau Loire Bretagne
- Virginie Lagarde, Comité des pêches
- Nathalie HELDENBERGH, SAFER Bretagne
- Lenaig Saout, cheffe de service au Conseil Départemental du Finistère
- Ewen Lyvinec, responsable environnement à la Communauté de communes du Pays Fouesnantais
- Dylan Le Corre, technicien agricole à Concarneau Cornouaille Agglomération
- Aurélie Prot, coordinatrice agricole à Concarneau Cornouaille Agglomération
- Mélanie Branellec, coordinatrice du SAGE Sud Cornouaille

Personnes excusées :

- Olivier Bellec, Président de Concarneau Cornouaille Agglomération
- Delphine Alexandre, Vice-présidente à la Région Bretagne
- Jean Michel Le Breton, agriculteur à Rosporden et représentant de la Chambre d'Agriculture
- Hubert Meignen, représentant d'Eau et Rivières de Bretagne
- François Jacques, Direction Départementale de la Protection des Populations du Finistère
- Mélanie Ozenne, chargée des politiques territoriales de l'eau - Région Bretagne
- Josette Launay, CRESEB
- Ifremer
- CRC Bretagne Sud

Structure porteuse du PLAV : Concarneau Cornouaille Agglomération

1 rue Victor Schoelcher – CS 50 636 - 29 186 Concarneau cedex
Tél : 02-30-97-06-69 / Fax : 02-98-60-65-42 / www.sage-sud-cornouaille.fr

Ordre du jour de la réunion

1/ Eléments de contexte

- Evolution de l'action réglementaire dans le PLAV
- Evolution des teneurs en nitrates
- Evolution des échouages d'algues vertes sur la Baie de la Forêt

2/ Vers un nouveau programme d'actions 2022-2024

- Quelle stratégie d'actions ?
- Quels objectifs nitrates pour lutter contre les marées vertes ?
- Propositions d'actions

3/ Perspectives de travail & calendrier

4/ Temps d'échanges et de questions

1/ Rappel du contexte

En guise d'introduction, **Roger Le Goff (CCPF)** rappelle le contexte de la réunion lié à la publication du rapport de la Cour des comptes sur l'évaluation de la politique de lutte contre les algues vertes et au jugement du tribunal administratif de Rennes sur le sixième programme d'actions régional nitrates (PAR6).

L'objectif de la réunion est double. Elle vise à apporter de l'information sur l'évolution du cadre réglementaire sur les baies algues vertes (modification du PAR6 et projet de Zone Soumise à Contrainte Environnementale - ZSCE) et d'échanger sur le contenu du nouveau plan d'actions.

Evolution de l'action réglementaire dans le PLAV

Françoise Franck (DDTM) présente les évolutions réglementaires suite au jugement du Tribunal Administratif de Rennes. Elle précise que les nouvelles mesures envisagées dans le cadre du 6^{ème} programme d'actions régional nitrates (PAR6) sont encore au stade projet.

Roger Le Goff (CCPF) demande si les mesures liées aux digestats de méthanisation concernent également les méthaniseurs industriels.

Fabrice Roth (Préfecture de Région) indique que le PAR ne concerne que les agriculteurs. Le Préfet de Région s'est néanmoins engagé à avoir la même approche auprès des méthaniseurs industriels. Il précise par ailleurs que le renforcement réglementaire se formalisera par :

- D'une part, la révision immédiate du cadre réglementaire avec la modification du PAR6. L'arrêté préfectoral devrait être signé courant du mois de novembre.
- D'autre part, la mise en place de Zone Soumise à Contrainte Environnementale (ZSCE) avec une approche territorialisée qui tient compte des spécificités agricoles et de l'historique de chaque baie.

Jérôme Martin (AELB) indique que la ZSCE comprendra une 1^{ère} phase contractuelle de 3 ans. Il précise que les Contrats de territoire algues vertes ont vocation à accompagner cette phase contractuelle. L'AELB a donné son accord pour reporter de 3 mois le calendrier d'élaboration des Contrats algues vertes pour permettre l'articulation des projets de territoire avec la phase contractuelle de la ZSCE.

Françoise Franck (DDTM) précise que la ZSCE ne pourra pas intégrer toutes les actions des contrats territoriaux. Elle cite l'exemple de l'animation agricole qui ne rentre pas dans ce cadre. Elle précise que les actions intégrées à la ZSCE devront faire l'objet d'un indicateur de résultat et d'un objectif évaluable au bout des 3 ans de la phase volontaire. Le réglementaire ne s'appliquera qu'aux exploitants n'ayant pas fait d'effort au cours de la phase volontaire.

Alexis Jaraud (Bretagne Vivante) s'interroge sur les actions qui permettront d'inciter les agriculteurs non engagés à évoluer dans leurs pratiques.

Roger Le Goff (CCPF) évoque les mesures prises par l'Etat dans le cadre du plan de contrôles réglementaires expérimenté sur la Baie de la Forêt. Il cite les procédures administratives et juridiques prises à l'encontre de certains agriculteurs.

Guy Pagnard (CCA) estime que la démarche proposée par l'Etat est cohérente. Il évoque les 3 piliers complémentaires : un cadre réglementaire qui s'applique à tous, l'approche volontaire au travers des conseils individuels et de l'animation collective, et le contractuel avec le PSE et les futures MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques).

Jérôme Martin (AELB) évoque l'exemple de la ZSCE déjà en place sur le bassin de la Seiche en Ille et Vilaine. Il cite notamment les conseils agronomiques renforcés ainsi que les diagnostics des ouvrages de stockage réalisés par des prestataires sous maîtrise d'ouvrage des collectivités. Il précise que l'AELB est prête à financer les collectivités via les Contrats algues vertes pour qu'elles portent ce type d'actions.

Evolution des teneurs en nitrates

Mélanie Branellec (CCA) présente l'évolution des teneurs en nitrates relevées aux exutoires des principaux cours d'eau. Globalement, elles sont à la baisse depuis 2010 avec un effet plateau observé depuis 2017. Les résultats de l'année hydrologique 2020/2021 présentent une baisse notable de l'ordre de 2 à 5 mg/l sur les cours d'eau principaux (Saint Jean, Saint Laurent, Moros et Minaouët). Il est précisé que ces données doivent encore être consolidées et confrontées aux conditions météorologiques (pluies, débits).

Evolution des échouages d'algues vertes sur la Baie de la Forêt

Mélanie Branellec (CCA) présente le bilan des quantités d'algues vertes ramassées et traitées depuis le début de l'année 2021. Pour la 2^{ème} année consécutive, les échouages d'algues vertes sur la Baie de la Forêt sont faibles : 150 tonnes d'algues vertes à ce jour (2021) et 1 200 tonnes en 2020 (contre 7 000 tonnes ramassées en moyenne en 2018 et 2019).

Françoise Franck (DDTM) précise que cette situation contraste avec les autres baies (notamment les baies de Saint Brieu, la Fresnaye et Guissény) qui ont connu en 2021 des échouages importants, bien supérieurs aux moyennes interannuelles.

Sylvain Ballu (CEVA) confirme ces résultats. Lors des survols aériens réalisés par le CEVA, peu d'algues vertes ont été recensées sur la Baie de la Forêt. Il évoque les facteurs explicatifs : stock résiduel faible en 2020, débits de cours d'eau et flux de nitrates réduits (inférieurs de 30 à 40% aux flux habituels).

2/ Vers un nouveau programme d'actions 2022-2024

Quelle stratégie d'actions ?

Mélanie Branellec (CCA) présente les éléments de bilan des actions menées entre 2019 et 2021 ainsi que les axes de travail envisagés dans le cadre de la prolongation du plan algues vertes. En termes d'objectifs de qualité, et pour tenir compte du temps de résilience des bassins versants, il est proposé que les objectifs nitrates fixés pour 2021 soient reportés à l'échéance 2024.

Vincent Esnault (ASPF) s'étonne de ce manque d'ambition et estime que, malgré le satisfecit général, les objectifs ne sont pas atteints. Il rappelle que les associations avaient signé le plan algues vertes en 2010 en demandant de passer au réglementaire si les objectifs n'étaient pas atteints. Il regrette que l'on repousse systématiquement l'échéance.

Roger Le Goff (CCPF) estime que l'on ne peut pas regarder que les chiffres – on doit maintenir une économie sociale.

Guy Pagnard (CCA) complète en évoquant la complexité du phénomène liée à l'inertie du milieu. Il évoque également l'incohérence entre les indicateurs sur les nitrates (teneurs, flux) et les critères surfaciques d'échouages retenus par l'Europe pour évaluer l'état des masses d'eau littorales selon la Directive Cadre sur l'Eau.

Sylvain Ballu (CEVA) indique que le modèle MARS Ulves 3D développé par le CEVA doit permettre de répondre à cette question. Concernant les problèmes de robustesse du modèle, il indique que des ajustements sont en cours.

Vincent Esnault (ASPF) précise qu'il a bien conscience que les agriculteurs ont fait des efforts. Il évoque les 20% d'agriculteurs qui n'ont pas fait ces efforts – il souhaite que des règles leur soient imposées.

Fabrice Roth (Préfecture de Région) indique que c'est justement l'objet du plan de contrôle expérimenté depuis 2018 sur la Baie de la Forêt et du dispositif de ZSCE à venir.

Propositions d'actions

Volet réglementaire

Françoise Franck (DDTM) présente justement le bilan du plan de contrôle réglementaire porté par les services de l'Etat et les perspectives de travail. Elle évoque le report de calendrier lié d'une part à la crise sanitaire et d'autre part au souhait d'alléger la pression de contrôles.

Catherine Esvant (Melgven) évoque les inquiétudes exprimées par certains agriculteurs lors des élections municipales de 2020. Elle se félicite que des ajustements aient pu être apportés sur la manière de procéder (respect de la Charte contrôleur/contrôlé).

Roger Le Goff (CCPF) confirme qu'une réunion a été organisée en 2020 avec les services de l'Etat et les agriculteurs concernés. A l'issue de cette réunion, la méthode de travail a été revue et a permis d'apaiser les tensions.

Nicolas Dagorn (agriculteur) témoigne et indique que, dans son cas, les deux contrôles qui ont eu lieu sur son exploitation se sont bien passés sur le plan relationnel.

Abel Dambreville (Melgven) estime qu'au-delà du réglementaire, les actions contractuelles sont indispensables. Il cite l'exemple du dispositif des Paiements pour Services Environnementaux (PSE) qui permet de reconnaître les efforts consentis par les agriculteurs.

Volet contractuel

Mélanie Branellec (CCA) présente les pistes de travail envisagées dans le cadre de la prolongation du plan algues vertes.

Jérôme Martin (AELB) indique que les partenaires de la coordination régionale du PLAV2 souhaiteraient que les conseils individuels en matière de fertilisation fassent l'objet d'un appel d'offres spécifique porté par les collectivités. Il estime que le dispositif actuel ne répond pas à la demande.

Jean Marc Chesnel (DRAAF) précise que cette modification ne concernerait que le conseil gestion de l'azote.

Jérôme Martin (AELB) évoque également leur souhait de faire évoluer le dispositif lié aux analyses de sols pour s'appuyer davantage sur les Reliquats Post Absorption (RPA). Il précise que des suivis de Reliquats Début Drainage (RDD) pourront néanmoins être maintenus dans le cadre notamment de la mise en œuvre des PSE.

Aurélié Prot (CCA) présente le contenu et le niveau de contractualisation lié au dispositif des Paiements pour Services Environnementaux (PSE). 12 exploitations agricoles se sont engagées pour un montant prévisionnel de 600 000 € sur 5 ans, l'enveloppe allouée en mai étant de 800 000 € pour 17 exploitations agricoles.

Jérôme Martin (AELB) indique qu'un délai supplémentaire est proposé pour démarcher de nouveaux agriculteurs. Le territoire a jusqu'à la fin du mois de novembre et pourrait disposer de 200 000 € supplémentaires.

Nicolas Dagorn (agriculteur) regrette que les règles aient évolué au fil de l'eau. Il évoque notamment la mise en place d'un plafond annuel de 12 000 €. Il est précisé que cette règle a été ajoutée suite à une demande des partenaires formulée lors de la Commission de financement du PSE qui a eu lieu fin septembre.

Concernant le foncier agricole, **Vincent Le Talour (Chambre d'Agriculture)** confirme que la Chambre d'Agriculture ne s'est pour l'heure pas positionnée sur la poursuite des actions foncières. Il précise que la Chambre est notamment dans l'attente du positionnement de la Région vis-à-vis de l'outil de mise en réserve foncière.

3/ Perspectives de travail & calendrier

M. Branellec (CCA) présente le retroplanning prévu pour la construction et la validation du nouveau Contrat algues vertes. Le calendrier a finalement été reporté de deux mois pour permettre aux projets de territoire de s'articuler avec la phase contractuelle de la ZSCE.

Fabrice Roth (SGAR) ajoute que le Comité de pilotage régional aura lieu le 22 novembre prochain en visio.

Guy Pagnard (CCA) et Roger Le Goff (CCPF) remercient les membres de leur participation à la Commission algues vertes.

Validation du compte -rendu : Les parties prenants constatant des erreurs ou omissions ou étant en désaccord sur le contenu du compte rendu sont priées de nous en faire part dans un délai de 8 jours, au-delà duquel, le compte rendu sera considéré comme accepté.

Roger LE GOFF

Président de la CCPF et Président du SAGE Sud
Cornouaille



Guy PAGNARD

Vice-Président de CCA en charge de l'eau et de
l'assainissement et Vice-président du SAGE

A blue ink signature of Guy Pagnard.